

L214MAG

#41

COCHONS

Claqués à mort,
castrés à vif

ABATTOIR

DE RODEZ
Les dirigeants
condamnés

ACTUS SENSIBLES

L'actualité
des animaux
sur YouTube

QUADRIMESTRIEL
NUMÉRO 41
FÉV./MAI 2024



L214.com

Réalisation de ce numéro : l'équipe de L214 / Directeur de publication : Antoine Comiti, président de L214 / Maquette : Charline Le Glédic, Abdel Rouji / Contact mail : L214.com/contact / Impression : Imprimerie Clément - clementimprimeurs.fr - Imprimé sur papier satin 100 % PEFC LumiArt fabriqué à partir de pâtes blanchies sans chlore / Crédits photos : L214, sauf : photo de couverture : Le sanctuaire le Mallouestan; p. 18 : Insolente Veggie / Association L214 adresse postale : L214 CS20317, 69363 Lyon 08 Cedex / ISSN : 2110-1280 / Dépôt légal : à parution / Prochain numéro : juin 2024

UNE BELLE VICTOIRE POUR LES POULETS !



Après Burger King et Buffalo Grill, un nouvel acteur du fast-food prend des engagements fermes pour les poulets suite à la mobilisation de L214 et de ses bénévoles: Popeyes, une enseigne en pleine expansion spécialisée dans la viande de poulets, s'est ainsi engagée en octobre dernier à respecter les critères du European Chicken Commitment.



Retrouvez L214 sur ces réseaux

- Facebook
- TikTok
- Instagram @association_L214
- Twitter @L214
- YouTube L214
- LinkedIn
- Pinterest

Retrouvez L214 sur le net

- L214.com
- politique-animaux.com
- education.L214.com
- vegan-pratique.fr
- veggie-challenge.fr
- vegoresto.fr
- pro.vegoresto.fr
- viande.info



Lors de l'examen du projet de loi de finances 2024, 15 amendements identiques ont été déposés à l'Assemblée nationale. La diffusion d'images par les lanceurs d'alerte était visée, en la mettant sur le même plan que l'utilisation d'engins explosifs, rien que ça... Ces amendements ont été dictés mot pour mot par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), hostile à toute remise en question du modèle actuel. Ces amendements avaient pour but de supprimer les avantages fiscaux dont bénéficient les donatrices et donateurs d'associations comme L214. Ils ont finalement été écartés grâce à une forte mobilisation du monde associatif, ouf.

Une partie du monde politique cherche, de façon récurrente et insistante, à bâillonner les organisations lanceuses d'alerte, en se faisant le relais de puissants syndicats comme la FNSEA.

Procédures bâillon, amendements asphyxiants : les tentatives d'intimidation et d'entrave sont nombreuses. Elles ne font pourtant que renforcer notre détermination... l'inverse de l'effet escompté ! Avec vous, nous continuerons à nous battre pour les animaux !

Brigitte Gothière,

Cofondatrice de L214

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

ENQUÊTE — P. 2

Claqués à mort, castrés à vif : l'État au secours d'un élevage de cochons

ENQUÊTE — P. 4

La sélection génétique des poulets
Le Gaulois

JUSTICE — P. 6

Images censurées :
L214 n'a pas dit son dernier mot

ALIMENTATION — P. 8

La Merguez Party de L214,
star de la Fête de l'Huma

CAMPAGNE — P. 10

Cochons : deux premières
entreprises s'engagent !

JUSTICE — P. 11

Abattoir de Rodez :
les anciens dirigeants condamnés

ENVIRONNEMENT — P. 12

L'alimentation, l'éléphant dans la pièce
des écogestes

Recette : crêpes et pâte à tartiner vegan

CULTURE — P. 14

L214 : de l'article de loi à l'association !

ACTU — P. 15

Suivez les actus animaux sur YouTube

BOUTIQUE — P. 16

UN LEGS, C'EST QUOI ? — P. 17

INSOLENTE VEGGIE — P. 18



CLAQUÉS À MORT, CASTRÉS À VIF L'ÉTAT AU SECOURS D'UN ÉLEVAGE DE COCHONS

Porcelets tués contre un sol en béton ou bien castrés à vif: L214 a levé le voile sur des pratiques choquantes et illégales dans un élevage de cochons situé dans la Marne. L'association a porté plainte et entamé un recours contre l'État.

Grâce au signalement d'un lanceur d'alerte, L214 a pu révéler une enquête montrant notamment le claquage des porcelets, la castration à vif et la coupe systématique des queues. Le comble? L'établissement est géré par un élu local et emploie la maire du village.

LA PRÉFECTURE À LA RESCOUSSE DE L'ÉLEVAGE

À la suite de ces révélations, la préfecture a procédé à un contrôle de l'élevage. Malgré la violence des images et l'évidence des infractions, elle a conclu à « l'absence

d'écarts par rapport à la réglementation » et à une gestion de l'élevage « correcte et en conformité avec les pratiques générales ». L'éleveur ayant reconnu la castration à vif, le préfet l'a mis en demeure d'y remédier, mais par un courrier simple, sans établir de procès-verbal, alors que l'infraction le justifiait.

L214 NE LÂCHE PAS

Face à la mauvaise foi et à l'inefficacité de la préfecture, L214 a déposé un recours contre l'État pour carences dans sa mission de contrôle. Nous espérons une condamnation à la hauteur des manquements des services vétérinaires, qui ont des conséquences graves pour les animaux. Sans ces vidéos, ces pratiques illégales demeureraient méconnues et auraient persisté pendant des années. Mais combien d'élevages recourent encore en toute impunité à ces méthodes interdites et cruelles ?



LE PARQUET OUVRE UNE ENQUÊTE

La procureure a ouvert une enquête judiciaire suite à notre plainte pour maltraitance et sévices graves. Nous espérons que la justice ne se laissera pas influencer par les conclusions fallacieuses de la préfecture, qui préserve les intérêts des exploitants au détriment des animaux, et que cette enquête débouchera sur l'ouverture d'un procès.

DES RÉACTIONS EN CHAÎNE

Le groupement Cirhyo, dont dépend l'élevage, a reconnu que « les images sont très choquantes mais partielles ». De son côté, le ministère de l'Agriculture a tenté de rassurer : « Les situations de maltraitance animale restent heureusement isolées et sont gérées de façon proportionnée, pour éviter de jeter l'opprobre sur toute une profession qui respecte les règles établies ». Une affirmation bien cocasse quand on sait qu'un élevage

est contrôlé en moyenne une fois tous les 100 ans par les services vétérinaires !

Cette enquête a été largement diffusée : vous êtes 89 200 à avoir signé la pétition, on compte plus de 90 articles de presse et passages TV, et plusieurs millions de personnes ont été touchées sur les réseaux sociaux. Des milliers d'entre elles se sont exprimées : « J'arrête ma consommation de viande », « @emmanuelmacron, faut faire quelque chose », « Que notre gouvernement laisse faire des monstruosité pareilles me fait honte ».

Nos actions et votre soutien ont le pouvoir de réduire concrètement le nombre d'animaux tués ; persévérons ensemble.

Plus d'infos :

L214.com/stop-claquage-porcelets. ●



LA SÉLECTION GÉNÉTIQUE DES POULETS LE GAULOIS

Pendant 44 jours, des lanceurs d'alerte ont suivi la croissance anormalement rapide des poulets d'un élevage Le Gaulois. Ces animaux sont issus d'une sélection génétique poussée qui porte gravement atteinte à leur santé.

POULETS MANIPULÉS GÉNÉTIQUEMENT

Comme dans la vaste majorité des cas en France, les 34 000 poulets de l'élevage de Montauban-de-Bretagne, épinglé par L214 en novembre dernier, n'ont pas vécu une croissance normale. En effet, ils sont issus d'une lignée d'animaux sélectionnés génétiquement pour avoir une croissance 4 fois plus rapide qu'en 1950. Leur souche porte un nom de code digne d'une créature de Frankenstein : Ross 308. Ces poussins passent de 50 g à 3 kg en 6 semaines, soit une multiplication de leur poids par 60, au détriment de leur santé.

MALADIES, DÉFORMATIONS, MORTS PRÉMATURÉES

Les images de l'enquête montrent que la sélection génétique extrême de ces animaux est à l'origine de multiples pathologies. Des fragilités cardiaques et respiratoires entraînent notamment des syndromes de la mort subite, des ascites, des hypertrophies des muscles et des troubles de locomotion. Les poulets endurent de terribles souffrances, qui causent parfois leur mort prématurée. L214 a porté plainte contre l'élevage et contre la marque Le Gaulois, à travers sa maison-mère LDC, pour l'utilisation de cette souche à croissance ultrarapide.

LDC, LE LEADER DE LA CRUAUTÉ

Ces images ne font malheureusement pas figure d'exceptions. Il s'agit de la huitième enquête sur les pratiques d'élevage de LDC depuis 2020. L214 et une trentaine d'associations en Europe demandent au groupe leader du poulet en France de s'engager à bannir le pire de l'élevage intensif de



Rejoignez les Actions Express pour les animaux

Aidez-nous à mettre fin au pire
de l'élevage intensif, en agissant
chaque semaine en quelques
clics depuis chez vous :
actions-express-L214.com.



UNE ACTION DE CONTRE-PUB EN SUPERMARCHÉ

Afin de rétablir la vérité sur
les pratiques de Le Gaulois, L214 a lancé
une vaste opération de réétiquetage
des barquettes de poulets de la marque
dans les supermarchés d'une trentaine
de villes françaises. Bien loin
des images de poulets heureux
des publicités mensongères Le Gaulois,
ces étiquettes dévoilent les terribles
conditions d'élevage des animaux.



ses approvisionnements,
en respectant au minimum
les critères du European
Chicken Commitment (ECC).

L'ECC, UNE DEMANDE PRAGMATIQUE, ACCESSIBLE ET RAISONNABLE

Parmi les critères de l'ECC, on retrouve
l'interdiction des souches de poulets
à croissance ultrarapide, mais aussi
la diminution du niveau de densité de
animaux dans les élevages. Aujourd'hui,
près de 120 entreprises de l'agroalimentaire
et toutes les enseignes de supermarchés
(Carrefour, E. Leclerc...) ont pris l'engagement
ferme de respecter les mesures du European
Chicken Commitment.

Retrouvez l'enquête complète
sur legaulois.stopcruaute.com ●

**En application de l'arrêt
du 08/11/2023 de la Cour d'appel de Rennes,
les photos et vidéos de l'élevage de lapins
de la société REALAP ont été retirées.**

IMAGES CENSURÉES : L214 N'A PAS DIT SON DERNIER MOT

Imaginez un monde où chaque image d'élevage ou d'abattoir devrait d'abord être validée par l'exploitant avant de pouvoir être diffusée auprès du public. L214 s'y refuse et est prête à saisir la Cour européenne des droits de l'homme pour défendre sa liberté d'information !

En septembre 2020, L214 dévoile les images d'un élevage cunicole morbihannais abritant plus de 40 000 lapins, dont 3 000 femelles reproductrices (six fois plus que la moyenne française). Les photos et les vidéos montrent une réalité particulièrement sinistre : cages surpeuplées, sol grillagé, promiscuité, privation de comportements essentiels, maladies, taux de mortalité élevés, etc. L'exploitant, qui n'assume pas que les véritables conditions d'élevage de ses lapins puissent ainsi être vues par tout le monde, assigne L214 en justice aux fins d'obtenir le retrait des images du site internet et des réseaux sociaux de l'association.

L'HISTOIRE D'UN VA-ET-VIENT JUDICIAIRE

Après une première déconvenue devant le juge des référés du tribunal judiciaire de Vannes, l'exploitant obtient gain de cause auprès de la cour d'appel de Rennes, pour qui la simple diffusion d'images tournées dans un élevage sans l'autorisation de l'éleveur suffit à constituer une atteinte au droit de propriété.

Déterminée à se battre pour défendre sa liberté d'expression, L214 saisit la Cour de cassation. Après avoir rappelé que « les restrictions à la liberté d'expression doivent répondre à un besoin social impérieux, en particulier lorsqu'elles concernent un sujet d'intérêt général tel que la protection des animaux », la juridiction suprême estime que pour prendre sa décision, la cour d'appel aurait dû faire la balance entre le droit de propriété de l'exploitant et la liberté d'expression de L214. Ce quelle n'a pas fait.

La Cour de cassation renvoie l'affaire devant la cour d'appel de Rennes qui, une fois de plus, ordonne le retrait des images.

UNE RESTRICTION DANGEREUSE À LA LIBERTÉ D'INFORMATION

Cette décision de la cour d'appel de Rennes de faire primer le droit de propriété de l'exploitant d'un élevage sur la liberté d'expression d'une association de protection animale a de quoi inquiéter. Comme le rappelle l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, la liberté d'expression se compose de plusieurs éléments parmi lesquels figure la liberté d'information. Et c'est là tout l'enjeu des enquêtes de L214 : montrer ce qui se passe réellement derrière les murs des élevages et des abattoirs.

Les images d'Épinal diffusées par les filières ne doivent pas devenir la seule et unique source

d'information sur la manière dont les animaux sont traités dans ces lieux fermés. D'autant plus que, comme en attestent les condamnations pénales et les récentes décisions du juge administratif obtenues par L214, l'État est trop souvent défaillant dans ses missions de contrôle et de surveillance des élevages et des abattoirs. Il est fréquent que des infractions perdurent pendant plusieurs années en toute impunité, alors même que la réglementation actuelle ne vise qu'une protection a minima des animaux. Une enquête est alors nécessaire pour que des mesures coercitives soient prises par l'Administration et que des condamnations soient prononcées par le juge pénal.

Pour toutes ces raisons, L214 ne se résignera pas à devenir un spectateur silencieux des souffrances des animaux et n'hésitera pas à saisir la Cour européenne des droits de l'homme. ●



«Les restrictions à la liberté d'expression doivent répondre à un besoin social impérieux, en particulier lorsqu'elles concernent un sujet d'intérêt général tel que la protection des animaux.»

COUR DE CASSATION



LA MERGUEZ PARTY DE L214, STAR DE LA FÊTE DE L'HUMA



Apartisane, L214 promeut la question animale et la végétalisation de l'alimentation auprès des partis politiques et dans la sphère politique au sens large. En septembre dernier, c'est à la Fête de l'Humanité que nous avons mis en lumière ces sujets, dans une ambiance festive, via un subversif sandwich merguez vegan en plein territoire du traditionnel sandwich merguez des manifestations sociales.



À bord d'un foodtruck coloré et militant, les bénévoles L214 se sont relayés durant trois jours afin de proposer aux festivaliers et aux festivalières des sandwiches, mais aussi des tattoos et des stickers assortis. Cette opération fut l'occasion de faire passer avec enthousiasme et humour plusieurs messages dans la sphère politique : le caractère incontournable de la question animale dans notre société, l'existence d'une demande forte d'alternatives végétales à la viande et leurs atouts d'un point de vue éthique mais aussi écologique, avec des émissions de gaz à effet de serre et une consommation d'eau bien inférieures à l'alimentation carnée. En particulier, comme le soulignait l'un des slogans sur le foodtruck : la merguez vegan « nécessite 9 fois moins d'eau qu'une merguez classique ».

Cette Merguez Party a été qualifiée par les médias de star de la Fête de l'Huma, avec 2 500 sandwiches vendus et une file d'attente allant jusqu'à deux heures aux pics d'affluence ! Elle n'est pas non plus passée inaperçue chez les personnalités politiques et médiatiques : une dizaine d'entre elles, dont plusieurs parlementaires, se sont succédé tout au long de l'événement pour goûter au sandwich et échanger autour de la nécessaire transition alimentaire. Leurs communications sur les réseaux

sociaux ont été fortement suivies. Même Fabien Roussel, qui n'est pas connu pour ses positions animalistes (noté 7,5/20 par notre observatoire Politique & Animaux), a fini par se laisser tenter ! Mission accomplie !

Les médias se sont également emparés du sujet et plusieurs articles ont été publiés par la presse quotidienne régionale (*Ouest France, La Voix du Nord, La Provence, BFM Paris Île-de-France*) et nationale (*Le Nouvel Observateur, Le Point* et aussi... *La France agricole* !).

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des bénévoles qui se sont mobilisés sans relâche et avec entrain tout au long du week-end. Assurément, l'ambiance était au rendez-vous et leur enthousiasme était communicatif, contribuant ainsi à diffuser une image positive et festive de l'alimentation végétale. ●

**PEACE,
LOVE AND
VEGAN
MERGUEZI!**



COCHONS : DEUX PREMIÈRES ENTREPRISES S'ENGAGENT !

Marie Blachère et Poulaillon, deux grandes enseignes de boulangeries, se sont engagées à respecter les critères du Pig Minimum Standards* (PMS) pour la totalité de leurs approvisionnements en viande de cochons. Le PMS est une demande portée par L214 et soutenue par plusieurs associations de protection animale.

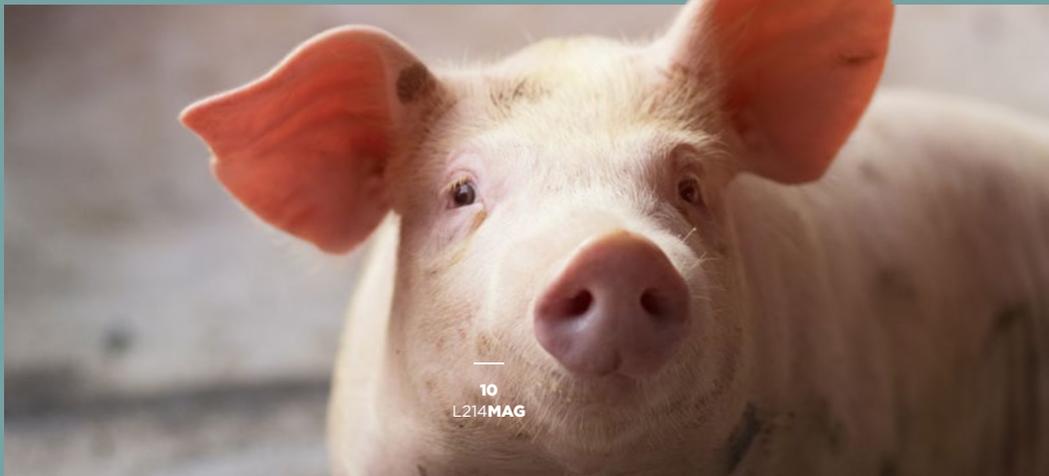
En France, grâce à l'inaction complaisante des services de l'État, la quasi-totalité des élevages standard de cochons enfreignent la réglementation, notamment par la pratique de mutilations routinières comme la coupe des queues. Ainsi, et dans la continuité de son action auprès des entreprises agroalimentaires, L214 appelle depuis un an les entreprises à rejoindre le PMS.

En s'engageant à respecter les critères du PMS, Marie Blachère et Poulaillon font le choix :

- de bannir toutes les mutilations pratiquées sur les cochons et le claquage des porcelets,
- de ne pas procéder au sevrage des porcelets avant 28 jours,
- d'imposer la mise en place d'enrichissements (par exemple de la paille)
- de réduire les densités,
- de refuser les cages individuelles,
- de mettre fin aux méthodes d'étourdissement impliquant une haute concentration de CO₂ à l'abattoir.
- de se fournir, pour une part de leurs approvisionnements, dans des élevages garantissant un accès à l'extérieur aux animaux.

Comme ces entreprises, 8 Français sur 10 rejettent les pires pratiques d'élevage et d'abattage des cochons (YouGov pour L214, 2022). Après les œufs de poules élevées en cage et les poulets « de chair », les entreprises commencent également à se détourner du pire de l'élevage intensif des cochons. L214 appelle l'ensemble des groupes agroalimentaires à s'engager à leur tour pour les cochons, et à refuser de cautionner les pratiques illégales de la majorité des exploitations porcines françaises. ●

* Pour consulter le détail des critères du Pig Minimum Standards : <https://welfarecommitments.com/letters/gestation/eu-fr/>.



ABATTOIR DE RODEZ : LES ANCIENS DIRIGEANTS CONDAMNÉS



Des peines de prison avec sursis et des amendes pour mauvais traitements envers les animaux et tromperie du consommateur : la décision du tribunal judiciaire de Rodez est tombée le 18 octobre 2023. Elle a depuis été frappée d'appel.

DES « PRATIQUES INACCEPTABLES » POUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

En juin 2020, L214 diffuse les images de l'un des plus gros élevages français d'engraissement d'agneaux issus de la filière laitière AOP roquefort, ainsi que de l'abattoir où une partie de ces animaux est mise à mort. Qu'il s'agisse de l'abattage traditionnel ou rituel (c'est-à-dire avec ou sans étourdissement préalable), la vidéo révèle de graves manquements à la réglementation provoquant des souffrances inouïes aux agneaux. Le ministre

de l'Agriculture de l'époque qualifie ces pratiques d'« inacceptables », ordonne la fermeture immédiate de la chaîne d'abattage ovine et annonce la programmation d'une inspection complète de l'abattoir.

L'ÉTAT CONDAMNÉ POUR CARENCES FAUTIVES

Il ressort d'un rapport d'inspection de 2016 que les infractions étaient connues des services de l'État depuis au moins 4 ans, sans qu'aucune mesure correctrice ait jamais été prise. L214 saisit le tribunal administratif de Montpellier qui, le 4 mai 2023, retient la carence fautive de l'État et le condamne à indemniser L214 à hauteur de 3 000 euros.

LES ANCIENS DIRIGEANTS DE L'ABATTOIR CONDAMNÉS

Suite à la plainte de L214, des poursuites judiciaires sont également engagées contre les anciens dirigeants

de l'abattoir. Pendant plus de 8 heures d'audience, chacun se renvoie la responsabilité, tout en admettant un « non-respect des bonnes pratiques ». Le 18 octobre 2023, les anciens dirigeants sont finalement déclarés coupables et condamnés à des peines allant jusqu'à 6 mois d'emprisonnement avec sursis et 3 000 euros d'amende pour les personnes physiques et 40 000 euros d'amende pour les personnes morales.

Cette décision est porteuse d'espoir : la maltraitance des animaux est de plus en plus prise au sérieux par la justice. Même si les peines prononcées sont encore trop faibles, nos plaintes ne se heurtent plus systématiquement à des classements sans suite. L'accueil réservé aux animaux au sein du prétoire est en train de changer. ●

L'ALIMENTATION, L'ÉLÉPHANT DANS LA PIÈCE DES ÉCOGESTES

Bon gré, mal gré, de plus en plus de monde est sensibilisé à l'écologie en France, au point de lui faire une place dans les habitudes du quotidien. Ces changements ont un nom : les écoGESTES.

Mais au fait, de quoi parle-t-on ? Selon le ministère de l'Économie : « Un écoGeste est un geste simple et banal de la vie de tous les jours comme aller au travail, faire la cuisine, se laver, jardiner, faire ses courses, un geste que chacun de nous peut [choisir de faire différemment] afin de diminuer la pollution et améliorer son environnement. »

72 % des Français ont désormais bien identifié que l'agriculture contribue à l'effet de serre!

Pourtant, ils ne sont que 3 % à mentionner la végétalisation de l'alimentation parmi les 3 écoGESTES les plus efficaces pour réduire son empreinte carbone. Or, il s'agit d'un levier particulièrement puissant. Pour lutter contre le changement climatique, adopter une alimentation « végétarienne, voire végétalienne » est même 6 fois plus efficace que manger local, alors que ce dernier est un écoGeste cité une fois sur deux²!



Le saviez-vous ?

L'efficacité de la végétalisation de l'alimentation ne fait aucun doute au niveau scientifique. Le GIEC, le CNRS, l'ADEME, l'IDDRI, Solagro, le Shift Project et même l'INRAe s'accordent tous sur la nécessité d'une évolution vers des alimentations significativement moins carnées.

Comment expliquer un tel écart entre la perception et la réalité, si ce n'est par la lourde absence de politiques publiques facilitant l'adoption d'une alimentation plus végétale ? Il est tentant de réduire le sujet à une somme de choix individuels, mais les actes d'achat restent tributaires du choix, de l'accessibilité et du prix, tant en restauration collective qu'en magasin. Comment espérer une consommation plus végétale si l'offre reste confidentielle ? Quelques entreprises commencent à prendre la mesure des enjeux, mais pour le reste, on est loin du compte.



Une seule certitude : la population est prête. En 2022, 64 % d'entre nous étaient déjà favorables à la mise en œuvre de politiques publiques amenant à réduire de 50 % la consommation de viande et de poisson en 5 ans³. Quels courants politiques seront à la hauteur du défi qui nous attend? ●



« Parmi les actions individuelles à plus fort impact, le passage d'un régime carné à un régime végétarien (voire végétalien) représente à lui seul une baisse d'environ 10% de l'empreinte carbone totale d'un individu. »

Carbone 4,
Faire sa part, 2019.

**C'EST PLUS
D'UNE TONNE
ÉQUIVALENT
CARBONE ÉVITÉE
PAR AN !**

¹ YouGov pour L214, 2022.

² et ³ ministère de la Transition écologique et solidaire, 2018



CRÊPES ET PÂTE À TARTINER VEGAN

Recette proposée par l'équipe L214, à retrouver sur vegan-pratique.fr.

Pour 4 personnes.

Préparation : 40 min + 30 min de repos. / Cuisson : 40 min.

Ingrédients

Crêpes

- 200 g de farine T55
- 40 g de fécule de maïs
- 600 ml de lait végétal (soja ou amande) à la vanille
- 200 g de yaourt de soja nature
- 40 g de margarine

Pâte à tartiner au chocolat noir

- 150 g de chocolat noir
- 70 g de sucre blond
- 150 g de lait végétal (vanillé ou nature)
- 50 g d'huile d'olive
- 1 pincée de fleur de sel

Préparation

Crêpes

1. Dans une casserole sur feu doux, faire fondre la margarine et réserver.
2. Dans un saladier, mettre la farine et la fécule.
3. Verser le lait vanillé petit à petit tout en fouettant.
4. Ajouter ensuite le yaourt et la margarine fondue et mélanger. S'il reste des grumeaux, passer l'appareil au tamis ou au mixeur plongeant.
5. Laisser reposer la pâte à crêpes pendant 30 min.
6. Faire chauffer une poêle antiadhésive sur feu doux. Lorsqu'elle est chaude, la graisser à l'aide de margarine ou d'huile.
7. Verser une louche de pâte et la répartir dans la poêle. Attendre qu'elle cuise complètement avant de la retourner. Répéter jusqu'à épuisement de la pâte.

Pâte à tartiner

1. Dans une casserole, mettre le chocolat noir concassé, le sucre, le lait et l'huile d'olive.
2. Faire chauffer à feu doux tout en mélangeant jusqu'à obtention d'une préparation homogène et onctueuse.
3. Ajouter le sel et verser le tout dans un pot. Laisser refroidir.

L214: DE L'ARTICLE DE LOI À L'ASSOCIATION!

Nom de code ? Chiffre mystérieux ? Vous le savez, L214 tire son nom de l'article L214-1 du Code rural. Mais connaissez-vous l'histoire de cet article si important pour les animaux ?

Dans le domaine du droit animalier, l'année 1976 apparaît en France comme une année charnière. En effet, la loi n° 76-629 relative à la protection de la nature qui est adoptée le 10 juillet est un vaste texte composé de quarante-trois articles répartis en six chapitres. Promesse de campagne du candidat à l'élection présidentielle Valéry Giscard d'Estaing, la loi est publiée au *Journal officiel* le 13 juillet.

Dans un premier temps, la proposition de loi qui est discutée à l'Assemblée nationale ne s'intéresse aux animaux qu'indirectement, au titre de la conservation des espèces. Cependant, pour le rapporteur du texte – le député Roland Nungesser –, l'animal doit être « protégé en tant que tel et pour lui-même ». Il propose alors de l'enrichir de plusieurs dispositions qui protègent les

animaux pour eux-mêmes et en tant qu'individus.

Ces ajouts sont inspirés de la Charte de l'animal, un recueil de propositions législatives déposé par la députée et présidente de la SPA Jacqueline Thome-Patenôtre en 1972 et issu des réflexions du groupe sur la protection de l'animal à l'Assemblée nationale. Par exemple, la loi introduit ainsi le délit d'abandon d'un animal domestique. Elle permet aussi aux associations de protection animale de se porter désormais partie civile dans les cas de maltraitance.

L'ANIMAL, UN ÊTRE SENSIBLE

Parmi d'autres articles protecteurs adoptés dans le cadre de cette loi, l'article 9 affirme un principe de protection des animaux dont la formulation est à la fois très générale et – pour la première fois – centrée sur le ressenti des animaux eux-mêmes : « Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ». C'est cette disposition qui intègre ensuite le Code rural et de la pêche maritime, à l'article L214-1!

Avec cet article novateur, la France apparaît même comme le premier pays au monde à reconnaître la sensibilité des animaux dans son arsenal juridique. Lors de la création de l'association en 2008, c'est en référence à cet article L214-1 du Code rural que nous avons choisi notre nom, soulignant le décalage qui existe entre les termes de l'article et la réalité des conditions de détention ou d'utilisation des animaux. Mais aujourd'hui encore, cet article n'a été sérieusement pris en compte ni dans les pratiques, ni dans le droit ! ●



LE TRAFIC CHOQUANT DES CHEVAUX À MARSEILLE



ACTU#41



Likez, commentez,
partagez !

L'algorithme de YouTube surveille de près le comportement des internautes pour décider s'il proposera oui ou non la vidéo à d'autres personnes sur sa plateforme. Nombre de likes, commentaires, partages, durée pendant laquelle une vidéo est visionnée : tous ces éléments sont cruciaux pour sa diffusion au plus grand nombre.

SUIVEZ LES ACTUS ANIMAUX SUR YOUTUBE

Découvrez les toutes dernières actualités marquantes sur les animaux chaque semaine sur la chaîne YouTube de L214.

Sébastien Arzac, cofondateur de L214, met en lumière tous les vendredis les actualités qui ont retenu son attention. Entretien.

L214 Mag : Pourquoi as-tu eu envie de proposer ce nouveau format sur YouTube ?

Sébastien : Après Google, YouTube est le site le plus visité en France. Jusqu'ici, sur notre chaîne YouTube, nous n'avions que les vidéos d'enquête, des formats avec des images difficiles à regarder. De plus, je n'ai trouvé aucune chaîne YouTube dédiée exclusivement aux actualités sur les animaux, alors que

partout dans le monde, des événements souvent capitaux vont toucher un nombre considérable d'entre eux.

L214 est surtout concentrée sur la cause des animaux d'élevage. Parles-tu des autres animaux ?

Les sujets concernant les animaux d'élevage sont les plus fréquents, car ils sont de loin les animaux les plus impactés en nombre par les activités humaines. Ceci dit, j'ai trouvé important d'aborder aussi d'autres sujets concernant les animaux dits sauvages, d'expérimentation, de compagnie, etc. Des internautes intéressés initialement par un sujet sur les chiens en Corée du Sud peuvent ainsi découvrir des informations sur l'exploitation des poulets dans les élevages intensifs.

Comment abordes-tu les actualités ? Est-ce que les actus montrent des images difficiles à regarder ?

C'est un grand défi de parler des actualités concernant les animaux sans plomber l'ambiance... Même si les sujets sont la plupart du temps difficiles, j'essaie de garder un ton dynamique et de ne pas montrer des images trop dures. Et puis, je saisis toutes les occasions de partager les bonnes nouvelles ou les dernières découvertes en éthologie. S'émouvoir est crucial, non seulement pour recharger nos batteries, mais aussi pour continuer le combat avec vigueur !

Pour ne rien louper, abonnez-vous et activez la petite cloche pour être notifié de la sortie d'une nouvelle vidéo d'actualité :

[L214.com/actus-sensibles](https://l214.com/actus-sensibles).

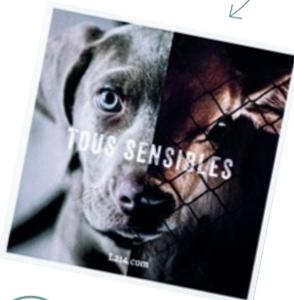
LES NOUVEAUX ARTICLES MILITANTS DE LA BOUTIQUE L214

Nous vous proposons une sélection d'articles pour porter un message animaliste et le diffuser au plus grand nombre. Vous pourrez découvrir nos dernières nouveautés : un sticker engagé et un très joli T-shirt réalisé en collaboration avec l'artiste et militante Pascale Salmon.

LE STICKER POUR RAPPELER QUE LES ANIMAUX SONT « TOUS SENSIBLES »

Découvrez notre nouveau sticker pour montrer que peu importe qu'il s'agisse d'un chien ou d'un veau, les deux méritent la même considération.

— 0,60 €



Le saviez-vous ?

La boutique L214 regorge de nombreux autres articles (vêtements, magnets, badges, outils militants, etc.), découvrez-les sur notre site.



L'INCROYABLE LIVRE CES JEUNES QUI DÉFENDENT LES ANIMAUX

Pour tenter de mettre un terme aux pratiques révoltantes dont les premières victimes sont les animaux (chasse, élevage, abattage...), la jeunesse s'engage ! Retrouvez dans ce livre 10 portraits de jeunes entre 10 et 26 ans qui se battent pour défendre les animaux.

— 123 pages — 15,90 €

Nous ne sommes plus en mesure de traiter les paiements par chèque pour les achats de notre boutique.

Toutes les commandes sont à effectuer et à payer sur boutique.L214.com.

LE T-SHIRT « COCHON = CHIEN » DE PASCALE SALMON EN ÉDITION LIMITÉE

Fruit d'une collaboration entre L214 et l'artiste engagée Pascale Salmon, ce joli T-shirt rappelle que nous devrions attacher autant d'importance à la vie d'un cochon qu'à celle d'un chien, qui sont tous les deux des êtres sensibles.

— 25 €



Focus sur...



PASCALÉ SALMON, ARTISTE ET MILITANTE ENGAGÉE POUR LES ANIMAUX

Pascale Salmon est une artiste engagée qui milite pour les animaux depuis... 1997! Elle a commencé à tenir des stands d'informations lors de Veggie Pride.

Après avoir visionné des vidéos de l'association, elle devient végane et bénévole de L214. Elle sera très impliquée en tenant des comptoirs d'informations, en participant activement à des actions percutantes et aux Vegan Place partout en France. Parallèlement à sa vie militante, Pascale Salmon était designer textile. Après avoir travaillé plusieurs années dans le secteur social en animant des ateliers auprès de personnes en situation de handicap, elle commence à peindre, jusqu'à en faire son métier. Elle réalise ses premières peintures d'animaux et participe à de nombreux projets pour soutenir des associations animalistes. Ses œuvres destinées à sensibiliser à la cause animale sont variées: peintures sur toile, dessins à la craie ou encore street art.

Aujourd'hui, Pascale Salmon combine ces deux sujets qui lui tiennent à cœur: l'art et les animaux. Cette collaboration entre l'artiste et L214 semblait alors évidente. Comme elle le souligne, «Depuis le début, ma démarche est de visibiliser et défendre les animaux face aux injustices pour aller vers un monde meilleur pour eux. Grâce à l'art, on peut faire passer des messages et inviter les gens à changer leur regard sur les animaux».

Vous pouvez retrouver le travail de Pascale Salmon sur son site pascalsalmon.com, sa page Facebook [Pascale Salmon - Vegan Art](#) et sa page Instagram [pascale_salmon](#).

UN LEGS, C'EST QUOI ?



En transmettant tout ou partie de vos biens au Fonds de dotation « L214 pour la défense des animaux », vous soutenez durablement une cause qui vous tient à cœur. Votre démarche représente un immense espoir pour les animaux: celui d'être défendus dans la durée.

Le legs est une disposition prise par testament par laquelle vous décidez de transmettre, à qui vous le souhaitez, tout ou partie de vos biens. Le testament n'est effectif qu'après votre décès. De votre vivant, vous conservez la propriété de vos biens et pouvez en disposer librement.

Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner tout au long de votre projet de transmission. Recevez notre brochure d'information sur les legs, en toute confidentialité, en contactant Merima au 06 67 67 80 68 ou sur soutien@L214.com.

Le saviez-vous? L'association L214 tire son nom de l'article L214-1 du Code rural qui reconnaît que les animaux sont des êtres sensibles. Tournée vers les animaux utilisés dans la production alimentaire, L214 œuvre à une pleine reconnaissance de leur qualité d'êtres sentients et à l'abolition des pratiques qui leur nuisent. Vous pouvez utiliser et diffuser à votre convenance les textes et photos du L214MAG, selon les termes de la Creative Commons Paternité 3.0 Unported License. Sauf mention contraire, les textes et photos sont à créditer à L214.

SOUTENIR L214 PAR UN DON

Vos dons font nos actions
Merci de nous aider
à agir pour les animaux.

FAIRE UN DON



M41

Je soutiens L214 par **un don** :

20€ 60€ 120€ €

Par ce don, je deviens membre de L214
ou je prolonge mon adhésion.

Je souhaite en savoir plus sur un legs
ou une assurance-vie.

J'indique mes coordonnées et retourne ce
bulletin accompagné d'un chèque du montant
de mon don à l'ordre de L214.

MES COORDONNÉES

Prénom : Nom :

Rue :

.....

.....

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Réduction d'impôt: si vous êtes imposable en France,
66% de vos dons sont déductibles de votre impôt sur le
revenu, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
Par exemple, après déduction fiscale, un don de 50 € ne
vous coûte que 17€. Les reçus fiscaux sont envoyés en
mars de l'année suivant le don.



Association L214

CS20317

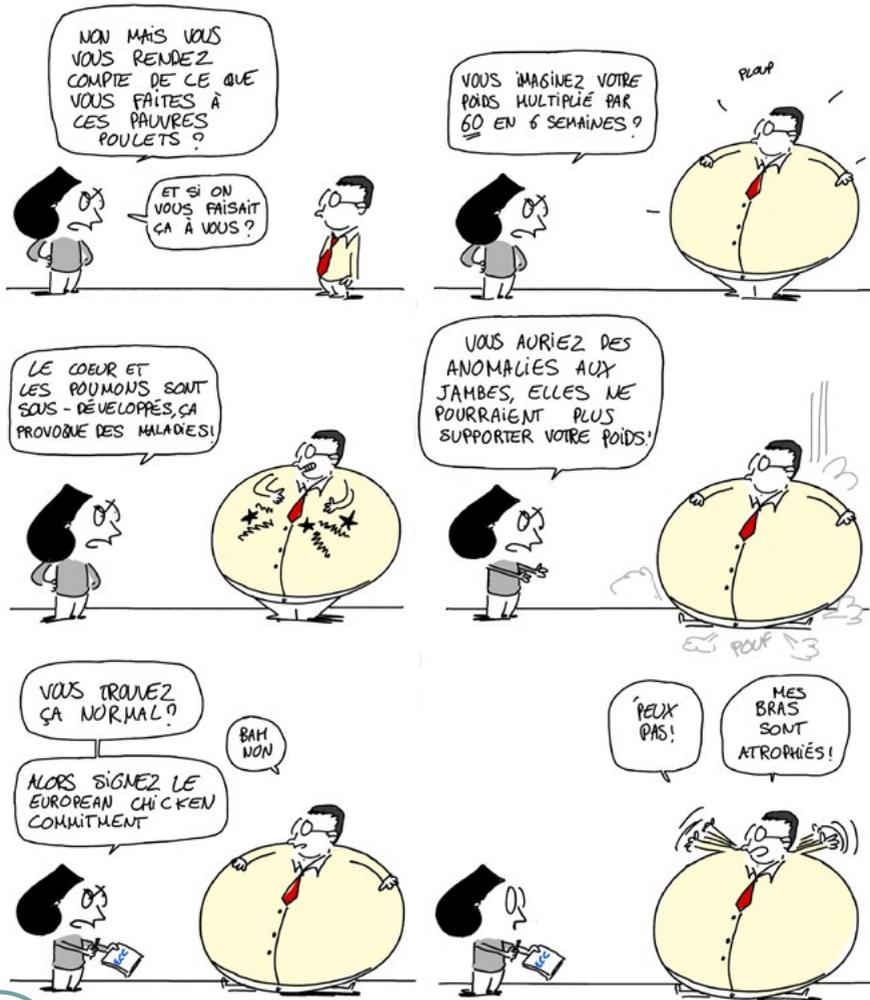
69 363 Lyon 08 Cedex



LE POULET GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ

vu par Insolente Veggie

POURQUOI LE GAULOIS NE S'IGNE PAS LE EUROPEAN CHICKEN COMMITMENT ?



insolente-veggie.com

FAITES TOURNER !

Vous avez aimé lire ce *L214MAG*? Plutôt que de le laisser dormir sur une étagère, offrez-le à une personne de votre entourage ou déposez-le dans un lieu public !

